

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro RCA 40-12, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40);

Que le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption à sa séance du 4 novembre 2014, d'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro RCA 40-12, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40) », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 2 décembre 2014 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que l'objet de ce règlement est, d'une part, d'ajouter des dispositions relatives aux services de garde et pensions pour les animaux domestiques et, d'autre part, d'ajouter un élément aux usages et aux constructions temporaires à savoir l'abri temporaire pour clôture.

Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Anjou;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 18 novembre 2014.

Louise Goudreault
Directrice, Services administratifs,
Relations avec les citoyens et Greffe
Secrétaire d'arrondissement